

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 2026

Etaient présents :

Mesdames : Alexandra BEAUFORT - Clara BONNET – Chantal MEYNADIER – Rachel MOULEYRE

Messieurs : Claude BRUYERE - Guy CHANAL - Guy CHAPELLE - Michel DEMOURGUES – Hervé HAON - Didier OLLIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames : Pauline FALGON (a donné pouvoir à Alexandra BEAUFORT)

Messieurs : (a donné pouvoir à)

Absents :

Mesdames :

Messieurs :

Le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy CHAPELLE.

10 présents + 1 pouvoir : quorum atteint et 11 votants

Pauline FALGON est arrivée à 18h50.

Hervé HAON a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 18h30

Présentation de l'ordre du jour :

➤ **AFFAIRES GENERALES**

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Compte rendu des décisions ;
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 31 mars 2026 ;

➤ **FINANCES**

- Approbation du compte financier unique 2025 ;
- Affectation du résultat 2025 ;
- Vote du budget 2026 ;
- Vote du taux de fongibilité des crédits ;
- Attribution d'une subvention à l'association « le jardin solidaire Les Cocci"nelles » ;

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **AFFAIRES GÉNÉRALES**

○ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Hervé HAON est proposé en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Compte-rendu des décisions**

Aucune décision n'a été prise depuis le conseil d'administration du 31 mars 2026.

○ **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 31 mars 2026**

Aucune modification n'est demandée.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

➤ **FINANCES**

○ **Approbation du compte financier unique 2025**

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le Compte Financier Unique (CFU) au titre de l'exercice 2026. Le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

M. Guy CHAPELLE, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Alexandra BEAUFORT, vice-présidente, pour le vote du CFU 2025. Le budget de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et de fonctionnement. Il a été dressé par Monsieur Guy CHAPELLE, président, et le Service de Gestion Comptable.

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants qui seront repris au budget primitif de l'exercice 2026 :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		925,53 €			- €	925,53 €
Opérations de l'exercice	10 263,61 €	9 415,00 €			10 263,61 €	9 415,00 €
Totaux	10 263,61 €	10 340,53 €			10 263,61 €	10 340,53 €
Résultats de clôture		76,92 €				76,92 €
Restes à réaliser	- €	- €			- €	
Totaux cumulés	10 263,61 €	10 340,53 €			10 263,61 €	10 340,53 €
Résultats définitifs de l'année 2025		76,92 €				76,92 €

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Affectation du résultat 2025**

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025, le président soumet l'affectation du résultat de fonctionnement du budget du CCAS de l'exercice 2025, soit 76.92 €, en excédent de fonctionnement au R002 au budget primitif 2026.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	-848.61
B. Résultat antérieur reporté	925.53
C. Résultat à affecter	76.92
Solde d'exécution de la section investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	0.00
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00
Besoin de financement F = D + E	0.00
AFFECTATION = C = G + H	76.92
G. Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
H. Report en fonctionnement R 002	76.92
DEFICIT REPORTE D 002	

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Vote du budget 2026**

Monsieur le Président rappelle que les grandes lignes du budget primitif 2026 du budget du CCAS ont été présentées dans la partie consacrée du Rapport d'Orientations Budgétaires qui a été débattu lors du conseil d'administration du 31 mars 2026 et précise les points particuliers du projet de budget.

Le budget primitif 2026 du CCAS s'équilibre de la manière suivante :

- en fonctionnement à hauteur de 20 187.00 €
- en investissement à hauteur de 00.00 €.

Budget primitif 2026 - CCAS

I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES			RECETTES		
	001	Cumul invt reporté	0,00 €	001	Cumul invt reporté	0,00 €
	Ch 040	Amortissements	0,00 €	Ch 040	Amortissements	0,00 €
	Ch 16	Emprunts	0,00 €	Ch 024	Ventes immobilières	0,00 €
				10222	FCTVA	0,00 €
				1068	Excédent fonct capitalisé	0,00 €
		Sous-total	0,00 €		Sous-total	0,00 €
	Ch 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	Ch 13	Subventions d'investissement	0,00 €
	Ch 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	Ch 16	Emprunts	0,00 €
	Ch 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	021	Virement de la SF	0,00 €
Ch 23	Immobilisations en cours	0,00 €				
	Sous-total	0,00 €		Sous-total	0,00 €	
	TOTAL dépenses	0,00 €		TOTAL recettes	0,00 €	
F O N C T I O N N E M E N T	DEPENSES			RECETTES		
	Ch 011	Caractère général	15 054,00 €	Ch 70	Ventes de produits	6 000,00 €
	Ch 012	Personnel	883,00 €	Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €
	Ch 014	Atténuation de produits	0,00 €	Ch 73	Impôts et taxes	0,00 €
	Ch 65	Autres charges	4 250,00 €	Ch 74	Dotations	14 110,08 €
	Ch 66	Ch financières	0,00 €	Ch 75	Produits divers	0,00 €
				Ch 78	Reprises sur provisions	0,00 €
		Sous-total	20 187,00 €		Sous-total	20 110,08 €
	002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit	0,00 €	002	Cumul fonct excdt	76,92 €
	Ch 042	Amortissements	0,00 €	Ch 042	Amortissements	0,00 €
	023	Virement à la SI	0,00 €			
		Sous-total	0,00 €		Sous-total	76,92 €
		TOTAL dépenses	20 187,00 €		TOTAL recettes	20 187,00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le budget primitif 2026 avec un vote par nature et au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Vote du taux de fongibilité des crédits**

Avec le passage à la nomenclature comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2024, l'assemblée délibérante peut, par délibération, autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Cette autorisation ne s'applique pas aux dépenses de personnel. Cette délégation permet d'être plus réactif en cas de dépassement de crédits. En effet, la décision modificative n'a plus à être soumise au conseil d'administration.

Dans le cas de la mise en œuvre de cette autorisation, l'exécutif informe l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance. De plus, ces mouvements de crédits doivent faire l'objet d'une transmission au représentant de l'État au titre du contrôle budgétaire.

Il est proposé d'appliquer le taux de 7.5% pour les virements de crédits.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Le Président expose au Conseil d'Administration que, compte tenu des orientations budgétaires 2026, le montant des dépenses de fournitures et services (Chapitre 011) s'élève à 15 054 €.

Ce volume d'achat étant très largement inférieur au seuil des procédures formalisées fixé par le Code de la commande publique (soit 221 000 € HT), le CCAS n'a aucune obligation légale de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO).

En conséquence, et dans un souci de simplification administrative, il est acté que le CCAS ne procèdera pas à la création d'une CAO pour l'exercice 2026. Les marchés seront passés en procédure adaptée sous la responsabilité du Président, conformément à ses délégations de signature.

VOTE : Le conseil d'administration a pris acte

- **Attribution d'une subvention à l'association « le jardin solidaire Les Cocci''nelles »**

Monsieur le Président rappelle que l'association « Le Jardin Solidaire Les Cocci''nelles » fournit régulièrement des légumes et des fruits de saison à la Banque Alimentaire dont bénéficient certaines personnes de la commune. Pour l'année 2025, l'association a fourni 320 Kg de légumes frais au CCAS.

Le CCAS propose de verser une aide financière de 250 € à l'association « Le Jardin Solidaire Les Cocci''nelles » afin de participer à ses frais de fonctionnement.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Logements OPAC**

Deux logements OPAC vont se libérer prochainement sur la commune, normalement au mois de juin. Il s'agit d'un appartement F4 et un appartement F2. Le CCAS a déjà été sollicité par

deux familles intéressées par le F4.

Il est rappelé que pour faire une demande de logement social, il suffit de remplir un seul et unique formulaire transmis automatiquement à tous les bailleurs sociaux de la Haute-Loire sur « ma demande de logement social en ligne ». Les commissions se déroulent tous les 15 jours pour l'OPAC et tous les mois pour Alliade Habitat.

- **Portage de repas**

Une baisse du nombre de bénéficiaires du portage de repas a été constatée en cette fin d'année. Aussi, il est demandé aux membres du CCAS d'élaborer un questionnaire de satisfaction concernant différents critères du portage de repas tels que la qualité, la quantité, la variété... Cette démarche permettra de recueillir les avis des bénéficiaires afin d'améliorer le service. Une première réunion de travail est prévue mercredi 13 mai lors de la permanence du CCAS.

- **Banque Alimentaire**

L'assemblée générale de la Banque Alimentaire du Puy a eu lieu mercredi 29 avril à 15h30. L'association se porte bien financièrement mais a fait le constat d'une diminution des dons.

- **Repas des aînés**

Des demandes de devis ont déjà été envoyées à certains traiteurs et animateurs pour le repas des aînés. C'est un peu tôt, le repas n'ayant lieu qu'en novembre mais, l'an dernier, nous avons eu des refus d'animation car ils étaient déjà pris depuis le mois de juin et nous sommes à un mois du mois de juin. Pour les traiteurs, cela permet d'essayer de trouver d'autres entreprises qui acceptent de faire le service pour 200 personnes.

- **Semaine bleue**

Pendant le mois d'octobre, mois de la semaine bleue, beaucoup d'animations en lien avec les seniors sont mises en place et adaptées vraiment à ce thème comme des pièces de théâtre... Patrice CHANAL, responsable du Centre culturel, ainsi que M. OLLIER Didier vont surveiller les différentes programmations afin de voir quelles propositions peuvent être faites pour la commune de Saint-Germain-Laprade.

- **Grillades au mois de juillet**

La commission vie communale organise vendredi juillet à 19h00 les grillades à destination des aînés de la commune. Sachant qu'il est nécessaire de venir aider dans l'après-midi pour la mise en place et le dressage des tables, la question a été posée aux membres du CCAS pour savoir s'ils étaient disponibles à cette date-là ou s'il fallait la modifier. La date est maintenue avec une répartition de chacun sur l'après-midi et le soir.

- **Café rencontre de l'APAJH**

L'APAJH propose un café-rencontre mardi 26 mai à 14h00 sur le thème de l'habitat inclusif et partagé de Naquera. Il s'agit d'un habitat destiné aux personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés. Ce café-rencontre est dédié aux personnes susceptibles de rejoindre le projet et à leurs familles. Il se déroulera dans les locaux de l'APAJH 43 au 12 boulevard du maréchal Joffre à Le Puy-en-Velay.

La date du prochain conseil d'administration est fixée au jeudi 25 juin 2026 à 18h30.

FIN DE LA SEANCE : 20h00

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE
PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 2026

Signatures :

Le Président
Guy CHAPELLE

Le secrétaire de séance
Hervé HAON

